

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-deuxième session
Genève, 29 avril – 3 mai 2024

RESUME PRESENTE PAR LA PRESIDENTE

1. La trente-deuxième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s'est tenue du 29 avril au 3 mai 2024 sous une forme hybride. Ont pris part à cette session 93 États membres et 28 observateurs. La session a été ouverte par M. Daren Tang, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
2. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le comité a élu Son Excellence Mme Pimchanok Vonkorpon Pitfield, ambassadrice et représentante permanente de la Thaïlande auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'OMPI, présidente; Mme Anna Barbarzak, ministre plénipotentiaire, Mission permanente de la République de Pologne, et M. Kemie A. Jones, attaché commercial, Mission permanente des Bahamas, vice-présidents, pour une période d'un an, pour un mandat prenant effet à la trente-deuxième session du CDIP.
3. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le comité a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document CDIP/32/1 Prov.3.
4. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales. Les délégations ont souligné l'engagement constant des États membres et de l'OMPI en faveur de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement. Elles ont réaffirmé l'importance du Plan d'action pour le développement dans la promotion de programmes axés sur le développement à l'OMPI. Elles ont en outre réitéré leur volonté de mener des discussions constructives et de faire avancer les travaux du comité.

5. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :

5.1. Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, qui fait l'objet du document CDIP/32/2. En présentant son rapport, le Directeur général a déclaré que, tout au long de l'année 2023, conformément à l'actuel Plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'Organisation pour la période 2022 – 2026, l'OMPI a œuvré assidûment à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement. Cela a permis de s'appuyer sur les points forts traditionnels pour faire en sorte que les activités de l'Organisation soient prises en considération par le grand public, en mettant particulièrement l'accent sur les petites et moyennes entreprises (PME), les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés dans leur ensemble. Saluant la présence du Directeur général, les délégations ont reconnu l'intérêt du rapport pour décrire les progrès accomplis dans la mise en œuvre et l'intégration du Plan d'action de l'OMPI pour le développement dans l'ensemble de l'Organisation. En réponse aux observations, le Directeur général s'est félicité du soutien des États membres et de leurs suggestions constructives concernant le rapport. Le comité a pris note des informations contenues dans ce document et dans ses annexes.

5.2. Rapport sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées figurant dans le document CDIP/32/3. Après l'introduction du rapport par M. Edward Kwakwa, sous-directeur général chargé du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, le comité a reconnu la contribution de l'OMPI à la réalisation des objectifs de développement durable et a pris note des informations contenues dans ce document. Les délégations ont prié le Secrétariat de fournir, dans le cadre de l'établissement des prochains rapports annuels, des analyses sur les enjeux et les possibilités de faire progresser la mise en œuvre des objectifs de développement durable par l'intermédiaire des programmes de l'OMPI.

5.3. Compte rendu des séances d'échange d'informations sur le thème "Les femmes et la propriété intellectuelle" contenu dans le document CDIP/32/4. Le comité s'est félicité de l'organisation réussie des deux séances d'échange d'informations, comme indiqué dans le document CDIP/32/4, et a pris note des informations fournies dans ce document.

5.4. Rapport d'achèvement du projet relatif au recensement et à l'utilisation des inventions relevant du domaine public figurant dans le document CDIP/32/5. Le comité a pris note des informations contenues dans le document, tout en se félicitant des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Le comité a demandé au Secrétariat de continuer à intégrer les produits élaborés dans le cadre dudit projet dans les travaux réguliers de l'OMPI et de tenir ces produits à jour.

5.5. Rapport d'achèvement du projet relatif à l'enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique faisant l'objet du document CDIP/32/10. Le comité a écouté les témoignages vidéo des bénéficiaires des projets et les déclarations des délégations des quatre pays participants : État plurinational de Bolivie, Brésil, Philippines et Tunisie. Le comité s'est félicité de la réussite de la mise en œuvre du projet et a souligné son importance pour faire connaître la valeur des marques collectives au niveau local. Le comité a pris note des informations contenues dans le document.

5.6. Rapport d'évaluation du projet relatif à l'enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique figurant dans le document CDIP/32/11. Le comité a pris note des informations contenues dans le document et a remercié l'évaluateur pour son rapport exhaustif.

5.7. Le comité a écouté l'exposé de l'évaluateur principal sur le rapport initial pour la réalisation d'un examen extérieur indépendant sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, conformément au mandat de l'examen figurant dans le document CDIP/30/3. Le comité a pris note des informations contenues dans l'exposé.

6. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le comité a examiné les questions ci-après :

6.1. Poursuite des délibérations relatives à la mise en œuvre des recommandations de l'étude indépendante qui ont été adoptées – proposition mise à jour du Secrétariat et contributions des États membres, qui fait l'objet du document CDIP/29/6. Le comité a décidé de poursuivre les délibérations sur la stratégie de mise en œuvre n° 1 proposée par le Secrétariat, à sa prochaine session.

6.2. Proposition de projet sur le renforcement des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle en temps de crise présentée par le Royaume-Uni et la République tchèque, telle qu'elle figure dans le document CDIP/32/6 Rev. Le comité a approuvé le projet et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre comme prévu dans le descriptif du projet.

6.3. Proposition de projet sur le renforcement des capacités de formation à la propriété intellectuelle des établissements universitaires artistiques et créatifs afin de favoriser la créativité, soumise par le Royaume-Uni et la Géorgie, telle qu'elle figure dans le document CDIP/32/7 Rev.2. Le comité a approuvé le projet et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre, comme prévu dans le descriptif du projet.

6.4. Proposition de projet visant à maintenir et à renforcer le rôle des marques collectives en tant que moteur du développement économique, culturel et social au moyen d'une approche globale du développement, présentée par les Philippines, le Brésil et l'État plurinational de Bolivie, telle qu'elle figure dans le document CDIP/32/8 Rev. Le comité a approuvé le projet et a demandé au Secrétariat de commencer sa mise en œuvre comme prévu dans le descriptif du projet.

6.5. Résumé du "Système de normalisation, d'enrichissement et d'analyse économique des données relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation à l'appui de l'élaboration de politiques (version 1.0)". Le comité a pris note des informations contenues dans ce document.

6.6. Le comité a suivi l'exposé intitulé "Les jeunes créatifs à travers le monde dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (enseignement STEM) : donner des moyens d'action aux innovateurs et aux entrepreneurs de la prochaine génération grâce à la connaissance de la propriété intellectuelle", présenté conjointement par l'Académie de l'OMPI et la délégation de l'Inde. Les délégations ont reconnu la valeur de la promotion de l'enseignement STEM et du rôle de la propriété intellectuelle parmi les jeunes. Le comité a pris note des informations fournies dans l'exposé et s'est félicité des progrès accomplis par l'OMPI dans ce domaine.

7. Au titre du point 7 de l'ordre du jour intitulé "Propriété intellectuelle et développement" :

7.1. Le comité a examiné le thème "Renforcement des capacités des universités en matière de gestion et de commercialisation de la propriété intellectuelle : transfert de propriété intellectuelle et de technologie". Un exposé présenté par le Secrétariat a été vivement salué par les États membres. À la suite de cet exposé, les délégations ont souligné l'importance du rôle des universités et des instituts de recherche publics dans la

formation d'un capital humain instruit et qualifié. Les États membres ont présenté leurs programmes, projets et autres initiatives à l'échelle nationale visant à aider les universités et les instituts de recherche publics à gérer et à commercialiser leurs actifs de propriété intellectuelle, et ont salué le travail entrepris par l'OMPI dans ce domaine.

7.2. Le comité a réexaminé le thème "Femmes et propriété intellectuelle" comme décidé par le comité à ses vingt-sixième et trentième sessions. Le comité a examiné le Rapport sur les femmes et la propriété intellectuelle : activités internes et externes, orientation stratégique, qui fait l'objet du document CDIP/32/9. À l'issue de l'exposé présenté par le Secrétariat, les délégations ont fait part de leurs initiatives prises à l'échelle nationale afin de promouvoir la diversité et de renforcer la participation des femmes à l'écosystème de la propriété intellectuelle. Les délégations ont reconnu l'engagement continu de l'OMPI à intégrer le principe d'égalité des sexes dans l'ensemble de l'Organisation grâce à des stratégies internes et des documents d'orientation, tels que le Plan d'action sur la propriété intellectuelle et l'égalité des sexes et la stratégie en matière de ressources humaines pour 2022-2026. Le comité a pris note des informations contenues dans le document. Les États membres ont encouragé le Secrétariat à poursuivre la mise en œuvre d'activités dans ce domaine, y compris l'organisation de séances d'échange d'informations sur les femmes et la propriété intellectuelle.

8. Au titre du point 8 de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d'une liste de questions et de documents pour la prochaine session, dont le Secrétariat a donné lecture.

9. Le comité a fait observer que, conformément au paragraphe 30 du rapport de synthèse de la soixante-deuxième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI ([A/62/12](#)), les rapports in extenso des sessions du CDIP seraient remplacés par des transcriptions et des traductions entièrement automatiques, synchronisées avec l'enregistrement vidéo. Par conséquent, le rapport de la présente session sera mis à disposition sous cette forme.

10. Le présent résumé, ainsi que le résumé présenté par la présidente de la trente et unième session du comité et le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement, qui figure dans le document CDIP/32/2, constitueront le rapport du comité à l'Assemblée générale.

[Fin du document]